

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le

29 NOV. 2017

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par :

Réf.

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Maître,

Par courrier en date du 10 novembre 2017, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 28 et 29 juillet 2017 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est doté de six points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le garantir et pour lui
et par lui-même
la chef de la section pour l'évaluation
du bureau national des droits à conduire

Fabienne FONTAS